

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC230

présenté par  
Mme Calvez

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 213, après le mot :

« chercheur »,

insérer les mots :

« ou une chercheuse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à lutter contre les stéréotypes de genre liés à la recherche.

On relève que de l'enseignement secondaire à la vie professionnelle, les femmes sont de moins en moins présentes dans les secteurs scientifiques, et ce malgré, en moyenne, une meilleure réussite scolaire que les garçons. Il faut noter par exemple qu'en 2015, le taux de mention très bien au baccalauréat S était de 39% chez les filles contre 33% pour les garçons. A la session du baccalauréat 2020, 59% des filles ont obtenu une mention contre 53% des garçons. Pourtant, on note que les femmes sont sous-représentées dans les études supérieures dans certaines filières, comme les études d'ingénieurs. A titre indicatif, on trouve seulement 37 % de filles en sciences à l'université. Ensuite, dans le monde de la recherche, cette part des femmes diminue encore.

Ainsi, il faut poser l'hypothèse que l'enjeu se situe au moment de l'orientation, où les jeunes filles sont amenées à suivre certaines filières, et en dehors de la recherche. Ainsi, l'introduction ici du terme "chercheuse" vise à déconstruire les stéréotypes auprès des jeunes filles avec un effet de rôle modèle et donc d'identification dans leur construction professionnelle.